

L'an deux mil quinze et le lundi vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. BAÏSSE, Mme HUET, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme ROUMÉGOUS (représentée par Mme BERNOU), M. COMBES (représenté par M. BAÏSSE), Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ), M. AUGÉ (représenté par M. CHAMAYOU).

Excusé : M. BRU.

Absente : Mme SALVAYRE.

Madame Sophie ALIBERT a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2015, transmis par courriel, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Décisions modificatives : Régularisation de dotation aux amortissements,
Extension réseau électrique,
Grosses réparations voirie,
Acquisition matériel mobilier,
Création logement solidaire ;*
- 2 – Vente des terrains DL 293 (environ 665 m²) et DL 30-251-255 (environ 600 m²) ;*
- 3 – Achat de terrain DL 225 (environ 1482 m²) ;*
- 4 – Tarif de location maison 3, avenue des Pyrénées ;*
- 5 – Questions diverses ;*

et précise que plusieurs autres points seront soumis à l'Assemblée, à savoir :

- 5 . Actualisation du plan de financement de l'unité de traitement de l'eau sur le site de Malepique*
- 6 . Régularisation du chemin de la Combessié*
- 7 . Tarifs 2016 des gîtes*
- 8 . Tarif 2015-2016 de la garderie de l'École Les Fournials*
- 9 . Tarifs 2015-2016 de l'ALAE du mercredi après-midi et de l'ALAE de l'École de la Sigourre.*

1 – Budget général : décisions modificatives :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015, comme suit :

a - n° 1/2015 : extension réseau électrique

CRÉDITS A OUVRIR						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	23	2315	443	Extension réseau électrique	15.000,00 €
TOTAL						15.000,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	21	2183	443	Matériel de bureau et matériel informatique	- 15.000,00 €
TOTAL						- 15.000,00 €

b – n° 2/2015 : acquisition matériel mobilier 2015

CRÉDITS A OUVRIR						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	21	2158	458	Acquisition matériel mobilier 2015	2.000,00 €
TOTAL						2.000,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	23	2313	411	Réhabilitation Mairie	- 2.000,00 €
TOTAL						- 2.000,00 €

c – n° 3/2015 : création d'un logement solidaire

CRÉDITS A OUVRIR						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	20	2031	477	Création logement solidaire	3.000,00 €
TOTAL						3.000,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE						
SENS	SECT°	CHAPITRE	ART;	OPÉRAT°	OBJET	MONTANT
D	I	21	21318	459	G.R. bâtiments communaux 2015	- 3.000,00 €
TOTAL						- 3.000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tels que présentés par Monsieur le Maire.

2a – Vente d'un terrain à la Résidence Ste-Agnès (DL 293) et régularisation d'un échange

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet, plusieurs fois évoqués en séance, d'habitat partagé de la Résidence Ste-Agnès. Le terrain sur lequel sont prévus les bâtiments comporte une partie non constructible et il n'y a pas assez de place sur la partie constructible. Le Conseil d'administration de la Résidence Ste-Agnès souhaiterait donc acquérir une partie de la parcelle mitoyenne cadastrée DL 293a, appartenant à la Commune, pour une surface de 894 m².

L'estimation de France Domaine est de 30 € le m², +/- 10 % et les documents d'arpentage du géomètre sont en cours d'élaboration. *Monsieur le Maire précise à ce sujet que l'esquisse du bornage sera transmise à l'architecte chargé du projet d'habitat partagé pour validation des limites (vérification de l'adéquation avec l'implantation des futurs bâtiments).*

S'agissant d'accompagner la Résidence Ste-Agnès dans ce projet qui génèrera des emplois, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le prix du terrain à 27 € le m² TTC.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle l'échange de terrain décidé entre la Commune et le Conseil d'administration de la Résidence Sainte-Agnès lors de la séance du 12 mars 2004. La délibération n'a jamais été suivie d'effet, le géomètre n'étant pas intervenu et l'échange n'ayant pas été acté. Ce serait aussi l'occasion de régulariser cette affaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime (M. ROUQUIÉ et Mme RÉGY qu'il représente, parties prenantes dans ce dossier, ne prennent pas part au vote) :

Pour la vente d'une partie de la parcelle DL 293a :

- décide de fixer le prix du terrain à 27 € TTC le m²,
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront supportés à parts égales par les deux parties,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente.

Pour la régularisation de l'échange :

- confirme les termes de la délibération en date du 12 mars 2004 par lesquels était consenti un échange :

. la commune cède à la Maison de Retraite Ste-Agnès 252 m² dans l'angle de la parcelle DL 293

. la maison de retraite Ste-Agnès cède à la Commune une bande de terrain le long du chemin des Fées pour une surface 22 ca sur la parcelle DL 27 et 2a 16 ca sur la parcelle DL 24,

- confirme que l'échange se fait sans soulte,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- dit que les frais notariés seront supportés à parts égales par les deux parties.

2b – Vente d'un terrain chemin des Fées DL 30-251-255

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande, plusieurs fois évoquée en séance, de Monsieur Thierry DALAT et Madame Sandra LANVIN d'acquérir une partie du terrain (environ 600 m²) situé chemin des Fées, appartenant à la Commune, cadastré DL 30-251 et 255, et jouxtant leur propriété.

L'estimation de France Domaine est de 25 € le m² et les documents d'arpentage du géomètre sont en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire précise qu'une bande de terrain d'un mètre de large, le long du chemin des Fées et une autre de trois mètres de large le long des bâtiments implantés sur ce terrain resteraient propriétés de la Commune. *Cette dernière restriction ne semble pas recueillir l'accord des demandeurs.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- décide de fixer le prix du terrain à 25 € TTC le m²,

- dit que les frais de géomètre et de notaire seront entièrement supportés par les demandeurs,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente.

3 – Achat de terrain DL 225

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 octobre 2013 par laquelle le Conseil municipal avait validé le principe d'acquisition par la Commune des emplacements réservés n° 2 et 12 inscrits lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme lors de la délibération du 11 mars 2013. conformément aux dispositions de l'article L 123.17 du Code de l'Urbanisme.

L'estimation de France Domaine en date du 8 janvier 2015 était de 13.500 € et aucun accord sur le prix n'a pu être trouvé avec les demandeurs. Ces derniers ayant porté l'affaire devant la Justice, le Juge de l'Expropriation du Département du Tarn, lors de son jugement en date du 7 juillet 2015 au Tribunal de Grande Instance d'Albi, et en conformité des dispositions des articles L.13-1 et R.13-2 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique a fixé à 41.010 € « la somme de l'indemnité globale de dépossession incluant l'indemnité principale de dépossession, l'indemnité de emploi et l'acquisition du surplus de l'emprise due à Monsieur et Madame BIAU par la Commune de Montredon-Labessonnié pour la dépossession de leur parcelle DL 225p d'une superficie de 1482 m² ».

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acquérir les emplacements réservés n° 2 et 12 et le reliquat de parcelle, d'une surface totale de 1482 m², cadastrés DL 225, pour le montant fixé par le Juge de l'Expropriation du Tarn, soit 41.010 €,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette acquisition,
- a bien pris note que les frais et dépens seront à la charge de la Mairie.

4 – Tarif de location maison « 3, avenue des Pyrénées »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la signature de l'acte pour l'acquisition des immeubles sis 1 et 3 avenue des Pyrénées, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2015, interviendra le 22 juillet 2015.

Les actuels propriétaires du « 3, avenue des Pyrénées » ont demandé à rester dans les lieux, à titre gracieux, jusqu'au 15 août 2015, date de leur déménagement.

D'autre part, ce logement étant destiné, dans un premier temps, à la location, il convient de fixer le montant du loyer et Monsieur le Maire propose 500 € mensuels.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que les actuels propriétaires du « 3, avenue des Pyrénées » restent gracieusement dans les lieux jusqu'à la date de leur déménagement devant intervenir le 15 août 2015,
- fixe à 500 € par mois le montant du loyer, à compter du 16 août 2015, date où le logement sera vacant,
- donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir pour la location de ce logement.

5 – Travaux de mise aux normes de la production d'eau potable : actualisation du plan de financement et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 9 juin 2015 par laquelle le Conseil municipal avait

- approuvé le plan de financement des travaux de mise aux normes de la production d'eau potable sur le site de Malepique et notamment la construction d'une unité de traitement de l'eau
- sollicité les aides du Conseil départemental du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Des frais annexes se sont ajoutés depuis et ont fait évoluer le montant total des travaux qu'il convient aujourd'hui d'actualiser et d'approuver.

Le nouveau plan de financement pourrait se présenter comme suit :

Montant total des travaux :	835.944 € H.T.
Subvention Conseil départemental 40 % :	334.378 €
Subvention Agence de l'Eau 40 %	334.378 €
Auto financement :	<u>167.188 €</u>
Montant total H.T.	835.944 €
T.V.A. 20 %	167.189 €
Montant total T.T.C.	1.003.133 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- approuve le montant total des travaux pour la mise aux normes du traitement de l'eau sur le site de Malepique soit 835.944,00 € Hors Taxes,
- approuve le plan de financement des travaux de mise aux normes de la production d'eau potable sur le site de Malepique tel que présenté ci-dessus,
- sollicite l'aide du Conseil départemental du Tarn à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux,
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux.

6 – Déplacement du Chemin de la Combessié

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 octobre 2013 par laquelle le Conseil municipal avait, après l'accomplissement de toutes les formalités et notamment l'enquête publique :

- décidé la cession à Monsieur Yvan FABRE de la partie de la voie communale n° 27e tombée en désuétude et le versement dans le domaine public de l'emprise actuellement utilisée, pour régularisation,
- approuvé le déplacement d'une partie de la voie communale n° 27 longeant les bâtiments agricoles par la cession, par la Commune de l'actuelle assiette et l'acquisition par la Commune de la bande de parcelle nécessaire à la réalisation de la nouvelle emprise.

S'agissant du déplacement d'une partie de l'actuelle emprise de la voie communale n° 27, il apparaît que Monsieur et Madame André AURIOL sont concernés puisqu'une partie de la nouvelle emprise se situe sur leur propriété, pour une surface d'1 a et 94 ca. L'estimation de France Domaine en date du 18 juin 2012 est de 0,60 € le m².

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve l'acquisition par la Commune d'une surface d'1a 94 ca prise sur la parcelle DH 149 appartenant à M. et Mme André AURIOL, domiciliés à La Combessié, au prix de 0,60 € le m², pour déplacer une partie de l'emprise de la voie communale n° 27e,
 - rappelle que les frais de notaire sont à la charge des demandeurs,
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

7 – Tarifs saison 2016 des gîtes communaux

Madame Sophie ALIBERT, Conseillère municipale en charge du dossier, propose à l'Assemblée de reconduire pour la saison 2016 les tarifs 2015 des gîtes communaux. Elle précise cependant que, contrairement à ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant, les locations à la nuitée ne seront plus acceptées en hautes saisons.

	2015 (pour mémoire)	proposition saison 2016
Basse Saison (location à la semaine) : (du 02/01/16 au 26/03/16 ; du 24/09/16 au 29/10/16 ; du 05/11/16 au 17/12/16)	250,00 €	250,00 €
Moyenne Saison (location à la semaine) : (du 19/12/15 au 02/01/16 ; du 26/03/16 au 02/07/16 ; du 27/08/16 au 24/09/16 ; du 29/10/16 au 05/11/16)	330,00 €	330,00 €
Haute Saison (location à la semaine) : (du 02/07/16 au 27/08/16)	410,00 €	410,00 €
Très Haute Saison (location à la semaine) : (du 30/07/16 au 20/08/16)	410,00 €	410,00 €
Location week-end	120,00 €	120,00 €
Location 1 nuitée (hors hautes saisons)	60,00 €	60,00 €
Nuitée planétarium (groupes)	28,00 €	28,00 €
LOCATION DE BOX CHEVAL (PAR BOX) (haras – paille et foin inclus)	13,00 €	13,00 €
LOCATIONS ET SERVICES		
- draps (la paire)	14,00 €	14,00 €
- ménage (forfait)	45,00 €	45,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition du rapporteur de ne pas augmenter les tarifs des gîtes communaux et approuve les tarifs saison 2016 tels que présentés ci-dessus, valables du 19 décembre 2015 au 17 décembre 2016 ;

- décide que les locations à la nuitée ne pourront plus avoir lieu en hautes saisons.

8 – Garderie de l'École « Les Fournials : tarif 2015-2016

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 21 juillet 2014 par laquelle le Conseil municipal avait fixé à 50,00 € par enfant et par an le tarif de la garderie à l'école Les Fournials.

Il convient d'actualiser ce tarif et Monsieur Christian BAÏSSE, compte tenu des frais supportés par la Commune pour assurer la surveillance et organiser les activités des élèves bénéficiaires de ce service, propose de le fixer à 72 € par enfant et par an pour l'année scolaire 2015-2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du rapporteur et fixe à 72 € (soixante-douze euros) par an et par enfant le tarif de la garderie de l'école Les Fournials, valable du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 et payable à la fin de l'année scolaire.

9a – Tarifs 2015-2016 ALAE du mercredi après-midi

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée la mise en place, pour l'année 2014-2015, d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi après-midi avec la possibilité de prendre le repas de midi sur place. Organisé dans les locaux de l'école de la Sigourre, le service de l'ALSH était facturé à l'après-midi.

Compte tenu du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R.227-1 et R.227-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'appellation est modifiée et l'ALSH devient un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE). Pour une tarification plus juste et à la demande des parents, il conviendrait de facturer ce service à l'heure et Madame Virginie BERNOU propose les tarifs suivants, pour l'année scolaire 2015-2016, avec une remise de 10 % sur chaque enfant, dès deux enfants inscrits pour une même famille :

	QF≤650	650<QF≤825	825<QF≤1006	QF≥1007	MSA	Extérieur
Après-midi du mercredi (à partir de 12 h 00)	0,90 € / h	0,95 € / h	1,00 € / h	1,05 € / h	0,90 €	1,05 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition du rapporteur et adopte les tarifs de l'ALAE du mercredi après-midi tels que présentés ci-dessus, valables du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016,
- adopte le principe de remise de 10 % sur chaque enfant, dès deux enfants inscrits pour une même famille,
- précise que toute ½ heure entamée est due,
- précise que le prix du repas est en sus selon les tarifs en vigueur.

Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe du service enfance-jeunesse, polyvalente, dynamique, qui se débrouille avec de petits moyens pour organiser des activités sans intervention extérieure, ce qui permet la réalisation d'économies substantielles.

9b – Tarifs ALAE 2015-2016

Pour les tarifs 2015-2016 de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), hors mercredi après-midi, Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du dossier, propose une augmentation de 0,05 € par rapport à ceux de l'année scolaire écoulée, sauf pour la participation forfaitaire de fréquentation de la pause méridienne qui reste inchangée, soit :

QF ≤ 650	651 < QF ≤ 825	826 < QF ≤ 1006	QF ≥ 1007	MSA
Fréquentation régulière – par semaine et par enfant Tarif dégressif de 10 % sur chaque enfant à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit pour une même famille				
Tarif SEMAINE MATIN				
0,75 €	0,85 €	0,95 €	1,05 €	0,75 €
Tarif SEMAINE SOIR				
0,75 €	0,85 €	0,95 €	1,05 €	0,75 €
Pour les enfants qui fréquentent la restauration scolaire de façon régulière et qui sont sous la responsabilité de l'ALAE durant cette pause méridienne : + 20,00 € supplémentaires par an et par enfant (payables au mois de juin)				
Fréquentation occasionnelle – par jour et par enfant				
1,35 €	1,40 €	1,45 €	1,50 €	1,35 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École, valables du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, tels que présentés ci-dessus.

Questions diverses

24 heures à la Nage

Madame Virginie BERNOU informe l'Assemblée que la 3^{ème} édition des 24 heures à la Nage, organisée par Max LESAUVAGE, maître-nageur-sauveteur, aura lieu du 31 juillet 15 h au 1^{er} août, même heure. En signe d'encouragement, elle propose d'allouer à cette organisation une subvention de 150,00 € (cent cinquante euros) sur la ligne budgétaire de fonctionnement « fêtes et cérémonies ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Madame Virginie BERNOU.

Conférence

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint chargé de la Culture, informe le Conseil municipal que mercredi 22 juillet, dans la salle du cinéma, aura lieu la dernière conférence dans le cadre des Estivales Montredonnaise. Il s'agit d'une projection débat intitulée « Le chargeur n'a que vingt balles – Itinéraire d'un gars du maquis ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ pour l'organisation de ces trois conférences. Il souligne le caractère particulièrement émouvant de celle ayant pour thème « Juifs et Justes – accueil et maquis dans la Montagne du Tarn ». Elle a remué beaucoup de souvenirs et certaines des personnes qui y ont assisté en parlent encore dans la rue.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2015

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUS Bénédicte (représentée par Mme BERNOU)	
	COMBES Didier (représenté par M. BAÏSSE)	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	Excusé
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure (représentée par M. ROUQUIÉ)	
	AUGÉ Bernard (représenté par M. CHAMAYOU)	